

**Rapport de la réunion du
Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance (PIEG)**
(En ligne, le 4 février 2026)

1. Ouverture de la réunion et organisation des sessions

La réunion du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance (PIEG) a eu lieu en ligne le 4 février 2026. En l'absence du Président, la séance a été ouverte par le Président du Groupe de travail permanent sur l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation de l'ICCAT (PWG), M. Neil Ansell (Union européenne)

2. Désignation du rapporteur

Le Président du PWG a demandé qu'une personne se porte volontaire pour assurer les fonctions de rapporteur. En l'absence de volontaires, le Secrétariat de l'ICCAT a accepté d'assumer les fonctions de rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour de la réunion a été présenté point par point au PIEG et a été adopté après qu'un expert eut soulevé la question des programmes d'arraisonnement en mer au titre du point 11, « Autres questions ». Cet ordre du jour figure à l'**appendice 1**.

La liste des participants se trouve à l'**appendice 2**.

4. Élection du nouveau Président

Le poste de Président reste vacant, aucune candidature n'ayant été reçue avant ou pendant la réunion.

5. Examen des progrès accomplis depuis la réunion antérieure

Avant de présenter un résumé des activités du Groupe depuis la [réunion du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance \(PIEG\) en 2024](#), le Secrétariat a rappelé le mandat du Groupe. Créé en 2017 en vertu de la [Recommandation de l'ICCAT visant à clarifier et compléter le processus de demande d'assistance aux fins du renforcement des capacités conformément à la Recommandation 14-08 de l'ICCAT \(Rec.16-18\)](#), le PIEG a pour mission de clarifier et de compléter la procédure de demande d'aide au renforcement des capacités. Ce tour d'horizon a été jugé indispensable en raison des changements importants intervenus dans la composition du PIEG : si 50% des experts sont des membres réguliers, les autres sont des représentants de nouvelles CPC (15%) et des experts nouvellement nommés (35%). La mission du PIEG consiste à optimiser le processus d'aide apportée aux CPC dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU), en évaluant leurs besoins spécifiques et en coordonnant les ressources techniques et financières disponibles. Le PIEG met en relation les CPC avec des programmes de renforcement des capacités et est chargé d'évaluer et, dans la mesure du possible, de hiérarchiser les demandes d'assistance, tout en explorant les possibilités de collaboration avec des organisations externes pour la mise en œuvre des inspections portuaires. Sur la base des formulaires d'auto-évaluation, le PIEG a utilisé un système de hiérarchisation ([rapport de la réunion 2018 du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance](#)) pour planifier l'assistance technique en fonction des demandes reçues, réparties selon le volume d'inspections de navires étrangers effectuées et le niveau de formation initial des agents concernés : La catégorie A regroupe les priorités immédiates nécessitant une activité d'inspection modérée (Côte d'Ivoire et Nigeria) ; la catégorie B regroupe les pays disposant d'une expérience plus solide (République de Guinée, Namibie et Sénégal) ; et la catégorie C regroupe les CPC qui n'ont encore procédé à aucune inspection de navires étrangers (Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe et Sierra Leone). À ce jour, les CPC qui ont déjà bénéficié d'une aide sont celles des catégories A et B. Depuis lors, deux autres CPC ont présenté des demandes : Guinée équatoriale et Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Pour

plus d'informations, vous pouvez consulter le [rapport de la réunion 2022 du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance \(PIEG\)](#), tenue en juin 2022 et le [rapport de la réunion du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance \(PIEG\)](#), tenue en mai 2023 qui donnent un aperçu des activités déjà menées par le PIEG.

Bien que le Groupe d'experts ne se soit pas réuni officiellement en 2025, des questions relatives à l'inspection portuaire ont été abordées lors des discussions de l'IMM en juin 2025, telles que contenues dans le [rapport de la 18^e réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré \(IMM\)](#). À cette occasion, le rapport de la dernière mission en Namibie, menée avec le soutien financier du programme ABNJ¹ de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (projet THONIER II), a été présenté : à la suite d'une évaluation des capacités d'inspection réalisée en décembre 2024, qui avait mis en évidence des besoins en matière de connaissance des mesures de l'ICCAT et d'identification des espèces, une formation technique a été dispensée en mars 2025 à 37 inspecteurs et observateurs, afin de renforcer leurs compétences opérationnelles, leurs capacités de collecte de preuves et leurs procédures de contrôle portuaire. Ce programme a été jugé fructueux et a mis en évidence l'importance de mettre au point des outils de formation standardisés pour les futures missions d'assistance. L'expert namibien a exprimé sa gratitude envers le Secrétariat et les experts qui ont joué un rôle essentiel dans l'organisation de cette formation. Il a toutefois souligné que ce format condensé (deux à trois jours) pourrait être prolongé afin de permettre une meilleure assimilation des informations. La Namibie a indiqué qu'elle préparait un rapport de feedback afin de partager son expérience. Enfin, au cours de ces discussions, des questions plus générales ont été soulevées concernant la pérennité à long terme des activités du PIEG.

Le Canada a souligné l'importance capitale du PIEG et de son mandat, notamment à la lumière de la récente révision de la [Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 18-09 concernant des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée \(Rec. 23-17\)](#) lors de la dernière réunion de la Commission, qui sera remplacée par la [Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 23-17 concernant des mesures du ressort de l'état du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée \(IUU\) \(Rec. 25-11\)](#). Évoquant la mission en Namibie, l'expert a qualifié cette expérience d'encourageante, soulignant l'échange mutuel de connaissances entre les experts et les inspecteurs namubiens, dont la composition, mêlant cadres supérieurs et agents subalternes, a favorisé des discussions fructueuses. Le Canada a conclu en soulignant la nécessité de réviser les formulaires d'évaluation afin d'y inclure de nouvelles sections et de garantir une analyse fondée sur des critères uniformes.

Les activités de renforcement des capacités en matière d'inspections portuaires se poursuivent grâce au soutien financier de la FAO. Le Sénégal, dernière CPC de la catégorie B, bénéficie actuellement de cette formation. Malgré plusieurs reports dus à des contraintes de calendrier et à la disponibilité limitée d'experts francophones, la phase d'évaluation initiale a été menée à bien par les experts de la FAO en décembre 2025. Cette mission a analysé les procédures d'inspection portuaire de la Direction de la pêche et de l'aquaculture (DPSP) et a identifié les besoins prioritaires. Les principaux défis identifiés concernent la quantification indépendante des débarquements, l'identification des juvéniles et des espèces transformées, ainsi que l'absence de procédures opérationnelles standardisées. Ces éléments serviront de base à une formation pratique et opérationnelle approfondie prévue en mars 2026 afin d'améliorer l'application de la demande préalable d'entrée au port (ARPE), dans le cadre de l'ICCAT.

6. Détermination des prochaines étapes de l'évaluation des besoins et examen des demandes de formation

Le Groupe a examiné si la classification des CPC (catégories A, B et C), telle qu'établie en 2018, reste pertinente au regard du contexte opérationnel actuel. À l'appui de cet examen, le Secrétariat a mis en avant les ressources disponibles sur le [site web de l'ICCAT](#) (sous *Accueil > MSC > Programme d'inspection au port*) et a présenté un bref aperçu des formulaires d'auto-évaluation. En effet, les formulaires d'auto-évaluation de l'ICCAT relatifs à l'inspection portuaire (disponibles à la fois en version [préliminaire](#) et [complète](#)) permettent aux CPC d'identifier leurs besoins techniques, juridiques et opérationnels, y compris les entités

¹ Gestion durable des pêches et conservation de la biodiversité des écosystèmes et des ressources marines vivantes des grands fonds dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ABNJ).

concernées, pour les procédures de contrôle des navires étrangers entrant dans les ports, avec un suivi minimal de 5% des inspections requises.

Le Secrétariat a précisé que la soumission ou la mise à jour de ces formulaires peut être effectuée à tout moment pour toutes les CPC. Bien que la Namibie ait déjà bénéficié d'un renforcement des capacités, elle a demandé s'il fallait soumettre un formulaire actualisé afin d'indiquer la liste des nouveaux besoins, y compris ceux nécessitant un renforcement, ou pour demander une session supplémentaire pour les inspecteurs qui n'avaient pas pu y assister. Le Secrétariat de l'ICCAT a confirmé que toute CPC pouvait réviser et renvoyer ses formulaires d'auto-évaluation à tout moment, précisant que les nouvelles soumissions seraient examinées officiellement lors de la prochaine réunion. En ce qui concerne les demandes de formation pour un grand nombre d'inspecteurs, le Secrétariat a précisé que la stratégie actuelle repose sur un modèle de « formation des formateurs ». Cette approche vise à donner aux CPC les moyens de développer leur expertise interne et de réduire leur dépendance à long terme vis-à-vis de l'aide extérieure, à fournir aux inspecteurs formés les outils standardisés et les ressources pédagogiques nécessaires pour transmettre leurs compétences, et à garantir une utilisation efficace des ressources du Groupe en évitant la répétition de sessions de formation identiques, sauf dans des circonstances véritablement exceptionnelles.

La Guinée équatoriale a réaffirmé son vif intérêt pour la participation au programme de renforcement des capacités, soulignant qu'elle avait toujours besoin d'aide tout en prenant acte des priorités et du calendrier déjà fixés par le Groupe.

Le Panama a fait part de son vif souhait de bénéficier de ce programme de renforcement des capacités, bien qu'il bénéficie déjà du soutien de partenaires tels que la FAO et Global Fishing Watch. Il a souligné l'importance d'intégrer le cadre spécifique de l'ICCAT pour relever les défis stratégiques, compte tenu du trafic maritime intense lié au canal et à son grand port atlantique. Le Panama a souligné la nécessité urgente de renforcer ses effectifs chargés des inspections. Il est jugé essentiel que ces nouveaux agents suivent une formation ciblée dispensée par l'ICCAT afin de pouvoir répondre efficacement aux exigences rigoureuses de la Commission en matière de contrôle par l'État du port.

7. Examen des formulaires d'auto-évaluation pour les besoins en matière de renforcement des capacités d'inspection au port

Le PIEG s'est penché sur la nécessité de réviser et d'actualiser les deux formulaires d'auto-évaluation initialement élaborés en 2017-2018. Il a été proposé que ces discussions aient lieu pendant la période intersessions afin de garantir un examen technique approfondi. Le Canada a suggéré que les CPC ayant déjà bénéficié de missions de renforcement des capacités partagent leurs expériences pratiques concernant le processus lié au questionnaire. En identifiant les difficultés spécifiques rencontrées, le PIEG peut mieux hiérarchiser et synthétiser les informations demandées, ce qui rend les outils plus conviviaux et plus efficaces. Le Secrétariat a confirmé l'importance de ces travaux intersessions et a convenu qu'il veillerait également à ce que toutes les références s'alignent sur les dernières recommandations de l'ICCAT et qu'il simplifierait les questionnaires en tenant compte des commentaires des experts afin d'améliorer la qualité des demandes soumises. À la suite de ces discussions, le Secrétariat enverra une circulaire à toutes les CPC afin de recueillir des observations et des commentaires généraux avant la finalisation des questionnaires.

8. Compte rendu au PWG et rapport de feedback des CPC bénéficiaires

Le PIEG a pris note de la demande formulée par le PWG et de la nécessité de présenter un rapport complet sur les activités du PIEG lors de la 19^e réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM) en juin 2026.

Le Secrétariat a précisé que, bien que les rapports de mission soient systématiquement rédigés et diffusés, il n'existe actuellement aucun cadre standardisé pour le feedback après la formation ou le suivi à long terme du renforcement des capacités. Le Secrétariat a souligné que ces informations sont essentielles pour identifier avec précision les réussites et les obstacles qui subsistent, pour fournir la justification nécessaire à la poursuite de l'octroi de fonds par des partenaires tels que la FAO, pour mesurer l'impact réel de la formation et pour démontrer le niveau d'engagement des CPC et du Secrétariat.

L'Union européenne a exprimé son soutien à la mise en place d'un mécanisme de suivi, notamment en ce qui concerne la formation au suivi, contrôle et surveillance (MCS), bien que cette formation ait jusqu'à présent principalement concerné ses activités dans le cadre de projets menés en Afrique de l'Ouest. Elle a recommandé la mise en place d'un feedback systématique de la part des participants et des pays bénéficiaires afin, par exemple, de vérifier le nombre réel de membres du personnel formés, d'évaluer si les lacunes identifiées ont été comblées et de déterminer si la formation a débouché sur des résultats concrets permettant d'évaluer la viabilité à long terme du programme, comme le suivi efficace des cas d'infraction.

Le Canada a suggéré que l'ICCAT renforce la promotion de ses activités sur le terrain afin de mieux mettre en valeur les progrès réalisés et d'assurer la viabilité à long terme du financement du projet. Il est jugé essentiel d'accroître la visibilité de ces interventions fructueuses pour préserver la confiance des donateurs et l'engagement des membres. En réponse, le Secrétariat a informé le PIEG d'une nouvelle initiative de la FAO visant à mener des entretiens lors de la prochaine formation des inspecteurs portuaires au Sénégal. Ces entretiens auraient pour objectif de mettre en avant les activités menées, de rendre hommage aux partenaires et de souligner leur engagement en faveur de la gestion des pêcheries thonières. En outre, on pourrait envisager de publier des communiqués de presse sur le site web de l'ICCAT. Ces actions de communication auraient un double objectif : accroître la visibilité de l'organisation et manifester son soutien à l'assistance technique directe apportée aux CPC.

9. Examen des possibilités et des partenaires pour dispenser une formation en 2026, y compris dans le cadre du financement ABNJ

Le Secrétariat a indiqué que le financement de l'ABNJ avait permis de financer avec succès les missions de formation en Namibie et au Sénégal, et a confirmé qu'il restait des ressources pour deux missions supplémentaires. Le PIEG a confirmé que le bénéficiaire de la prochaine formation serait la République de Guinée, comme cela avait été initialement proposé lors des dernières sessions du PWG. Les deux dernières missions de formation devraient être attribuées à une ou deux des trois CPC de la catégorie C (Mauritanie, São Tomé-et-Principe et Sierra Leone) ou à celles qui ont reconfirmé leur besoin (Guinée équatoriale, Panama). Ce point sera examiné lors de la 19^e réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM) en juin 2026 et confirmé par la Commission. Le Secrétariat a toutefois fait remarquer que le renouvellement de ce programme au-delà du cycle actuel n'était pas encore confirmé. Dans ce contexte, il a été jugé essentiel de fournir un compte rendu complet et de documenter l'impact des missions menées à bien. Ces données pourraient servir de justification principale à toute demande de prolongation ou de renouvellement du projet auprès des partenaires internationaux. Le PIEG a reconnu que l'avenir de ces activités de renforcement des capacités dépendait directement de la capacité à démontrer leur valeur concrète et leur succès opérationnel.

L'Union européenne a réaffirmé son engagement envers les programmes régionaux en Afrique de l'Ouest. Le Programme d'amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest (PESCAO), désormais achevé, a permis de renforcer les capacités grâce à de nombreuses sessions de formation régionales et à un soutien national important, notamment de la part des pays partenaires de catégorie A (Côte d'Ivoire et Nigeria), consolidant ainsi les synergies avec les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP). Le nouveau Programme pour un océan durable en Afrique de l'Ouest (WASOP) vise à soutenir la gestion intégrée et durable des ressources marines et côtières dans 13 pays côtiers. Il comprend notamment un soutien au volet « Stratégie de conservation marine » (MCS), une assistance juridique étendue (formation des magistrats et des juges) et un soutien aux inspections en mer recourant aux nouvelles technologies. On pourrait envisager d'intégrer un module spécifique de l'ICCAT à ces missions, le cas échéant.

L'Union européenne a réaffirmé son soutien et a souligné l'importance de coordonner les activités afin d'éviter les doubles emplois. Le Canada et les États-Unis ont également réaffirmé leur soutien sans faille. Le Canada a également indiqué qu'un nouveau plan d'action, pouvant inclure de nouveaux projets, serait élaboré en 2026.

Le Secrétariat a saisi cette occasion pour exprimer sa sincère gratitude au Canada et aux États-Unis pour leur engagement constant à mettre des experts à la disposition de ces missions. Il a également fait remarquer que, sans ce soutien direct du personnel, le Secrétariat serait contraint de recourir à un

recrutement externe, ce qui alourdirait considérablement son budget. Il a lancé un appel officiel à candidatures destiné aux experts qualifiés de toutes les CPC. Les personnes intéressées disposant des compétences techniques requises dans le domaine des mesures du ressort de l'État du port sont invitées à contacter le Secrétariat afin de contribuer aux futures initiatives de renforcement des capacités.

10. Élaboration d'un programme de formation de référence (y compris le Manuel de formation des inspecteurs aux mesures du ressort de l'État du port (PSM) de l'ICCAT)

Le Groupe a discuté de la nécessité de mettre en place un programme de formation plus structuré et harmonisé. Dans ce contexte, le Secrétariat a rappelé que le *Manuel de formation des inspecteurs de l'ICCAT sur les mesures de l'État du port (PSM)* est désormais disponible en ligne et distribué lors des sessions de formation. Le Canada a plaidé en faveur d'une approche plus rationnelle. Tout en reconnaissant le caractère exhaustif du manuel, le Canada a fait remarquer que son volume actuel rend difficile pour les formateurs d'extraire et de compiler efficacement les informations nécessaires aux missions de courte durée. Le Canada a également souligné qu'il fallait tenir compte de la capacité du PIEG à mettre au point ces outils en interne ou de la nécessité de sous-traiter ces travaux en faisant appel à des consultants externes (avec les implications financières que cela entraîne). En outre, la formation devrait mettre l'accent sur les mesures et recommandations en matière de conservation et de gestion afin de garantir que les inspecteurs maîtrisent les normes applicables. Le Canada a réaffirmé sa volonté de diriger ou de soutenir les travaux relatifs à cette proposition.

11. Autres questions

Le Canada a réaffirmé l'importance stratégique d'élargir le champ d'application actuel de la formation afin d'y inclure les inspections en mer, en veillant à ce qu'elle s'aligne pleinement sur les programmes plus généraux d'arraisonnement et d'inspection. Bien que le programme Arraisonnement et inspection en haute mer (HSBI) ne soit pas encore officiellement intégré au cadre réglementaire de l'ICCAT, le Canada a proposé de profiter de la prochaine réunion de l'IMM pour examiner les pistes possibles, notamment la création d'un groupe de travail dédié. L'objectif serait de mettre en commun les compétences et de créer des synergies entre les inspections portuaires et celles en haute mer, deux domaines dont les procédures de contrôle et de collecte de preuves sont très complémentaires.

L'UE a confirmé que la question du HSBI serait examinée par l'IMM, tout en rappelant que toute modification du mandat du PIEG relevait de la décision de la Commission.

12. Adoption du rapport et clôture

Il a été convenu que le Secrétariat rédigerait le projet de rapport de cette réunion et le transmettrait aux membres du PIEG par courrier électronique, afin de procéder à son adoption par correspondance.

Ordre du jour

1. Ouverture et organisation de la réunion
2. Désignation du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Élection du nouveau Président
5. Examen des progrès accomplis depuis la réunion antérieure
6. Détermination des prochaines étapes de l'évaluation des besoins et examen des demandes de formation
7. Examen des formulaires d'auto-évaluation pour les besoins en matière de renforcement des capacités d'inspection au port
8. Compte rendu au PWG et rapport de retour d'expérience des CPC bénéficiaires
9. Examen des possibilités et des partenaires pour dispenser des formations en 2026, y compris dans le cadre du financement ABNJ
10. Élaboration d'un programme de formation de référence (y compris le Manuel de formation des inspecteurs aux mesures du ressort de l'État du port (PSM) de l'ICCAT)
11. Autres questions
12. Adoption du rapport et clôture

Liste des participants*¹***PARTIES CONTRACTANTES*****ALBANIE****Kule, Marco ***

Head of Sector, Sector of Fisheries and Aquaculture Development Programs, Directorate of Fisheries and Aquaculture Policies and Programmes, Ministry of Agriculture and Rural Development, Bulevardi "Dëshmorët e Kombit", Nr.2, Tiranë, Shqipëri

Tel: +355 4 2226911, E-Mail: marco.kule@bujqesia.gov.al

ALGÉRIE**Hentour, Abderrahmane**

Directeur du Contrôle des Activités de la Pêche et d'Aquaculture et de la Régulation du Marché, ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques, Route des quatre canons, 16000 Alger

Tel: +213 559 139 817, Fax: +213 214 33161, E-Mail: abdou.hentour@gmail.com; abderrahmane.hentour@mpeche.gov.dz

BELIZE**Pinkard, Delice**

Senior Fisheries Officer, Belize High Seas Fisheries Unit, Ministry of Finance, Government of Belize, Keystone Building, Suite 501, 304 Newtown Barracks, Belize City

Tel: +1 501 223 4918, Fax: +1 501 223 5087, E-Mail: delice.pinkard@bhsfu.gov.bz; sr.fishofficer@bhsfu.gov.bz

CANADA**Browne, Dion**

Senior Compliance Officer, Fisheries and Oceans Canada, 80 East White Hills Road, St. John's, NL A1C5X1

Tel: +1 709 685 1531, E-Mail: dion.browne@dfo-mpo.gc.ca

ÉGYPTE**Hammam, Doaa**

Lakes and Fish Resources Protection and Development Agency, 210, area B - City, 5th District Road 90, 11311 New Cairo

Tel: +201 117 507 513, Fax: +202 281 17007, E-Mail: gafrd_eg@hotmail.com

EL SALVADOR**Dominguez Peñate, Juan Enrique**

Jefe del Departamento de Monitoreo Control y Vigilancia Pesquera, Final 1° Av. Norte, 13 Calle Oriente y Av. Manuel Gallardo, La Libertad

Tel: +503 642 07754, E-Mail: juan.dominguez@mag.gob.sv

ÉTATS-UNIS**Ferreira, Allison**

NOAA, 1315 East West Highway Building SSMC3, Silver Spring, Maryland 20910

Tel: +1 301 427 8227, E-Mail: allison.ferreira@noaa.gov

GABON**Boupana Bola, Bernice Carol**

Responsable du Centre de Surveillance des Pêches, Direction Générale des Pêche et de l'Aquaculture, BP 9498, Libreville Estuaire

Tel: +241 0775 39220, E-Mail: carolboupana@gmail.com

GUATEMALA**Avalos Castillo, Cristopher Giovanni**

Dirección de Normatividad de la Pesca y Acuicultura - DIPESCA, 01064 Villa Nueva

Tel: +502 470 09012, E-Mail: cristopheravalosdipesca@gmail.com; Criss.ac.13@gmail.com

* Chef de délégation

¹ Les coordonnées de certains délégués n'ont pas été incluses suite à leur demande de protection des données.

GUINÉE (REP. DE)

Inapogui, Guilé

Matam Centre National de Surveillance et de Police des Pêches, Km 10, Route du Niger, BP: 307 Conakry

Tel: +224 622 68 60 66; +224 628 363 004, E-Mail: guileinapogui6@gmail.com

GUINÉE ÉQUATORIALE

Etogo Mokuy, Juan Ela

Ministerio de Pesca y Recursos Hídricos, Malabo

Tel: +240 222 635 614, E-Mail: elaetogojuan@yahoo.es

MAROC

Sabbane, Kamal

Chef du Service du Suivi et du Contrôle par Outil informatique / DCAPM, Secrétariat d'Etat chargé de la Pêche Maritime, Département de la Pêche Maritime, Nouveau Quartier Administratif; BP 476, 10090 Haut Agdal, Rabat

Tel: +212 537 688 528, Fax: +212 537 688 382, E-Mail: sabbane@mpm.gov.ma

MEXIQUE

Soler Benítez, Bertha Alicia ¹

Comisión Nacional de Acuacultura y Pesca (CONAPESCA), 82100 Mazatlán, Sinaloa

NAMIBIE

Bester, Desmond R.

Control Officer Operations, Ministry of Fisheries and Marine Resources, Private Bag 394, 9000 Luderitz

Tel: +264 63 20 2912, E-Mail: desmond.bester@mfmr.gov.na

NIGERIA

Garba, Usman *

Ministry of Marine and Blue Economy, Department of Fisheries and Aquaculture, 1 Wilmont Point Road, Off Ahmadu Bello Way, 101241 Victoria Island, Lagos

Tel: +234 802 086 3461; +234 706 819 6006, E-Mail: garbashafa@gmail.com

PANAMA

Vega, Augusto

Bella Vista, calle 45 Edif. Riviera, 07096

Tel: +50 761 527 215, E-Mail: a.vega@arap.gob.pa

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Peel, Michael

Department for Environment, Food and Rural Affairs - Defra, 2 Marsham Street, London SW1P 4DF

Tel: +44 798 418 9608, E-Mail: michael.peel@defra.gov.uk

SAINT VINCENT ET LES GRENADINES

Connell, Shamal

Fisheries Officer, Fisheries Division, Ministry of Agriculture, Forestry, Fisheries, Rural Transformation, Industry and Labour, Government of St. Vincent and the Grenadines, VC0100 Kingstown, St. Vincent and The Grenadines

SÃO TOMÉ E PRÍNCIPE

Fernandes dos Santos, Alberto

Inspecteur

E-Mail: dossantosalberto13500@gmail.com

SÉNÉGAL

Diop, Magatte Birama

Chef de la Brigade de veille portuaire, Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP)

E-Mail: bbiirroouu@gmail.com; cbvp@dpsp.sn

SIERRA LEONE

Mansaray, Mamoud

Principal Fisheries Officer, Ministry of Fisheries and Marine Resources (MFMR), 7th Floor Youyi Building, Freetown

Tel: +232 762 55590, E-Mail: mansaraymamoud85@gmail.com

UNION EUROPÉENNE

Ansell, Neil
European Fisheries Control Agency, 36201 Vigo, España

VENEZUELA

Miranda Córdova, Jesús
Gerente de Ordenación Pesquera, Ministerio de Pesca y Acuicultura - INSOPESCA, Torre Este, Parque central, Piso 12,
1015 Caracas
Tel: +58 412 369 5325, E-Mail: mirandaj1201@gmail.com; marinefishbp@gmail.com

OBSERVATEURS DE PARTIES, ENTITÉS, ENTITÉS DE PÊCHE NON CONTRACTANTES COOPÉRANTES

BOLIVIE

Cortez Franco, Limbert Ismael
Jefe de Unidad, Unidad Boliviana de Pesca Marítima (UBPM), Calle 20 de Octubre 2502, esq. Pedro Salazar, La Paz
Tel: +591 6 700 9787, Fax: +591 2 291 4069, E-Mail: limbert.cortez@protonmail.ch; limbert.cortez@mindef.gob.bo;
licor779704@gmail.com

Secrétariat de l'ICCAT

C/ Corazón de María 8 – 6e étage, 28002 Madrid – Espagne
Tel: +34 91 416 56 00; Fax: +34 91 415 26 12; E-mail: info@iccat.int

Manel, Camille Jean Pierre
Parrilla Moruno, Alberto Thais
De Andrés, Marisa
Acuña, José Antonio
Samedy, Valérie
Vieito, Aldana

INTERPRÈTES DE L'ICCAT

Baena Jiménez, Eva J.
Calmels, Ellie
Godfrey, Claire
Liberas, Christine
Linaae, Cristina
Pinzon, Aurélie